

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : HAUTE CORSE (2B)

DELIBERATION
SEANCE DU 24 JUN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :		L'an deux mille vingt-deux et le 24 Juin à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances après convocation du 20/06/2022, sous la présidence de M. le Maire, POGGI Augustin .
EN EXERCICE	11	
PRESENTS	9	
ABSENTS	2	
REPRESENTES	2	
VOTANTS	10	Etaient présents :
POUR	10	POGGI Augustin, MURATI Alexandre, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, BLYAU Frédérique, RIOLACCI Jean-Paul (visioconférence), POLETTI Yves, BIAGGI Jean-Toussaint.
CONTRE	0	Absents : PALANDRI Damien, DODEMAN Jean Claude
		Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance : Jean-Claude DODEMAN donne pouvoir à Alexandra MULLER Jean-Paul RIOLACCI donne pouvoir à Serge SIMONI Madame MULLER Alexandra a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 VOTE DE DECISION MODIFICATIVE

Vu les prévisions budgétaires

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal la nécessité d'adopter la décision modificative suivante, afin de permettre le paiement à l'agence de l'eau des sommes qui lui sont dues.

Section	Sens	Article	Prog	Crédits supplémentaires à voter	
				Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Dépense	637 tes impôts et taxes			-2 504,00
Fonctionnement	Dépense	701249 reversement redevance pollution			+1652,00
Fonctionnement	Dépense	7068129 rev. redev. modernisation réseaux			+852,00
TOTAUX					0,00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération approuve et vote la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Le Maire